

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



AVIS.

MM. les Actionnaires du Précurseur sont prévenus qu'une Assemblée générale extraordinaire aura lieu le samedi 24 novembre courant, à sept heures du soir.

LYON, 15 novembre.

Au milieu de la comédie que joue le pouvoir à l'occasion de l'arrestation de la duchesse de Berry, le langage de la presse est curieux à étudier, et les hommes qui veulent trouver des causes à tous les effets auront été frappés de cette physionomie nouvelle de l'opinion publique.

La modération des journaux indépendans a dû être diversement interprétée.

Les organes du pouvoir qui regardent l'alliance carlo-républicaine comme une très-spirituelle invention, ont vu dans cette circonstance une preuve frappante de ce pacte abominable.

La Gazette de France a conclu avec profondeur que le peuple revenait à l'opinion nationale, c'est-à-dire à la légitimité et à la charte des quatorze siècles, que la Gazette a eu le mérite de découvrir sous les débris des états-généraux.

Ni la Gazette, ni les feuilles du Château n'ont songé à reconnaître dans ce calme de la presse patriote l'indice d'un progrès toujours plus rapide vers des mœurs pacifiques, vers une civilisation humaine. Personne n'a remarqué que nous nous éloignons sans retour d'une époque funèbre où l'échafaud était le dernier champ de bataille des partis, où des têtes sanglantes constataient chaque victoire politique, où le peuple avait soif de féroces émotions.

A la nouvelle de l'arrestation de la duchesse de Berry, pas un cri violent n'a retenti dans les journaux, pas une menace, pas un vœu de sang.

Nous avons réclamé pour la prisonnière la justice commune; nous avons protesté contre la violation du pacte constitutionnel, du droit naturel, de l'éternelle équité. Après avoir vu traîner nos amis devant des tribunaux de guerre, devant des soldats encore tout émus du combat de la veille, après avoir contemplé Jeanne devant un jury composé de gardes nationaux parisiens, présidé par un Jacquinet-Godard, ce n'était pas trop peut-être de réclamer pour l'instigatrice des troubles de l'Ouest, fût-elle nièce du roi, et surtout parce qu'elle est nièce du roi, un tribunal ordinaire, un tribunal équitable, la justice du pays. Nous étions fondés sans doute à nous récrier contre une mesure qui insulte au caractère du jury, qui choisit pour l'accusé un tribunal dont la partialité n'est pas douteuse; qui crée un droit exceptionnel, pour absoudre et pour sauver à la vérité, cette fois; mais qui pourra une autre fois être invoqué pour condamner et pour tuer.

Nous devons demander au nom de la nation, d'où vient donc ce pouvoir supérieur aux lois, supérieur à l'équité, qui brise les juridictions dans un intérêt de dynastie et pour des affections de famille. Nous devons signaler l'ordonnance du roi, désavouée par le garde-des-sceaux de France et contre-signée à son refus par le ministre de la police, comme une insolence de courtisan.

Mais avons-nous demandé au pouvoir une justice sanglante? Nos paroles ont-elles laissé percer un désir de vengeance brutale?

Non grace à Dieu, ni nous, ni ceux qui combattent avec nous ne nous sommes souillés de ces violences d'un autre temps.

Le fait lui-même, diront les carlistes et le juste-milieu;

ASMODÉE.

M. Berthaud poursuit sa mission patriotique et remplit ses promesses et les nôtres. Le fragment de la dernière livraison d'Asmodée que nous allons rapporter, prouvera que, comme le dit M. Kauffmann dans les vers que nous avons publiés hier, la poésie patriotique n'est pas perdue parce qu'un homme a failli à sa tâche, parce que Barthélemy s'est suicidé.

La guillotine a tort, la guillotine infâme.....
Le peuple n'en veut plus : c'est une vieille femme
Dont l'anguleuse dent tremble dans son étui,
Et nous demande à tous qu'on l'arrache, aujourd'hui!
Certes, depuis le jour où se roulant aux boues,
Une fille vendit et ses flancs et ses joues,
Jamais dans ses deux bras, de fange dégoûtans,
Ribaude n'a pressé tant de corps haletans;
Jamais femme de roi, sur sa gorge adultère,
Où du lubrique mal suintait le cautère,
N'a senti palpiter plus de cadavres chauds,
Tombant du lit royal au fond d'un lit de chaux!
La guillotine? horreur! Elle est vieille et ridée:
Ce n'est plus aujourd'hui qu'une grotesque idée,
Ecluse dans son temps, bonne et sainte pour lui,
Mais qu'on ne redit plus dès que ce temps a fui.
Oh! elle eut de beaux jours! Alors, quand à la Grève
Elle daignait laisser quelques heures de trêve,

était trop peu important pour remuer les passions révolutionnaires. La duchesse de Berry n'était plus qu'une intrigante sans parti, une femme désœuvrée cherchant des aventures, et vous n'aviez aucun intérêt à demander sa tête. Voilà le secret de votre modération.

Quoi! ce serait au moment de la guerre belge un fait peu important que l'échafaud dressé en France pour la fille et la sœur des hôtes de l'empereur d'Autriche! pour la nièce du roi des Français, pour la sœur du roi de Naples, pour la sœur de la régente d'Espagne; ce serait peu de chose que cette tête royale jetée par la démocratie française à la face des rois légitimes de l'Europe! Ce serait, pour ces monarques occupés sans cesse à étudier l'ascendant de la royauté quasi-légitime sur le peuple des barricades, et tout prêts ou à la secourir ou à la renverser au premier symptôme d'affaiblissement dans sa lutte contre la démocratie, ce serait peu de chose que le meurtre solennel de la nièce de Louis-Philippe! — Relisez donc 93, vous verrez ce que pèse une tête royale dans la balance politique!

La mort de la duchesse de Berry! ce serait la guerre, la guerre sans trêve et sans fin, jusqu'à la défaite totale du principe absolu ou jusqu'au partage de la France! Ce serait le signal du dernier combat entre tous les rois et tous les peuples. Ce serait la réalisation de notre souhait depuis deux ans passés.

Nous avons très-bien compris l'importance de cette affaire; mais, nous ne le cachons pas et ce sera si l'on veut un nouvel indice de l'alliance carlo-républicaine, nous n'avons vu dans l'arrestation de la duchesse de Berry qu'une occasion de hâter l'abolition de la peine de mort en matière politique. Nous sommes las de toutes ces horreurs judiciaires où les partis vainqueurs se montrent si hideux de leurs implacables haines. Nous sommes pressés de voir mettre un terme à ces brutalités du plus fort contre les faibles qui se plaignent et veulent respirer. Nous voudrions que le pouvoir actuel imposât d'avance une barrière aux excès possibles de notre propre parti dont le juste-milieu calomnie sans cesse la modération et l'humanité.

Nous demandons pour la France une glorieuse initiative qu'elle est habituée à prendre en Europe pour tous les progrès sociaux : nous sommes jaloux pour notre pays de ce laurier pacifique, de cette victoire du bon sens sur les passions féroces du passé. — Puisque le juste-milieu n'a pas senti un mouvement de pitié, de pudeur, de générosité au spectacle de tous ces malheureux traînés devant la justice pour s'être laissés tromper le 5 juin aux pièges de la police, puisque les républicains ne sont pas pour lui des hommes, mais des bêtes fauves, des Français, mais des brigands cosaques, nous voulions du moins obtenir de lui la proscription de l'échafaud en faveur d'un coupable qui tient de si près à cette restauration qu'il regrette. — Nous attendions qu'il ferait pour la duchesse de Berry ce que ses étroites colères ne lui ont pas permis de faire pour l'héroïque Jeanne.

Mais notre sentiment n'a pas été celui du juste-milieu; il n'a pas voulu renoncer au secours de l'échafaud; l'avenir peut en faire pour lui encore une nécessité politique à ses yeux. Les événemens de juin, comme le *Courrier de Lyon* le disait de nos désastres de novembre, n'ont pas bien fini; l'état de siège souleva trop de clameurs pour qu'on pût profiter complètement de la victoire et la constater par un exemple.

Le juste-milieu a mieux aimé ruser, finasser, chercher un faux-fuyant pour sauver la nièce du roi, la protégée de la

Sainte-Alliance, des atteintes de la loi barbare sous laquelle nous vivons, que de briser cette loi et de repousser pour jamais l'instrument odieux des vengeances politiques.

C'est une misérable tactique, et nous souhaitons qu'elle ne tourne jamais contre lui.

Pour nous, nous le déclarons hautement : nous ne désirons pas plus la mort de la duchesse de Berry que nous ne souhaitons celle de Jeanne. — Quelque sentiment d'aversion que nous inspire celle qui a si long-temps encouragé les forfaits des chouans dans la Vendée, nous ne demandons pas le sang pour le sang. — Nous n'oublions pas les vieilles antipathies du principe républicain de 91 contre toutes les légitimités royales; nous savons bien que tôt ou tard le duel de 92 se renouvellera et se terminera sur nos cadavres ou sur les débris des trônes, mais nous ne voulons plus d'assassins judiciaires. Nous ne voulons plus de l'échafaud, et après tant de proscriptions, nous en demandons une dernière : la proscription de la guillotine.

Si le juste-milieu est, comme il le dit, le parti de l'ordre, de la paix, qu'il le montre : l'occasion est belle.

Ah! diront ses écrivains, vous nous tendez un piège : vous savez bien que le moment serait mal choisi et que ce serait une occasion d'impopularité.

Tout est impopulaire sous un pouvoir anti-démocratique, tout est motif de blâme sous un régime aristocratique, et ce n'est pas notre faute si la grande mesure que nous sollicitons serait prise pour un acte de parenté et non d'humanité. Depuis deux ans les intérêts de dynastie n'ont-ils pas dominé toutes nos affaires?

Mais pourquoi le juste-milieu n'a-t-il pas profité des procès de juin pour proclamer l'abolition de la peine de mort? Y avait-il là un danger d'impopularité?

Le peuple qui encombra la place du Panthéon dès l'aube du jour où devait avoir lieu l'exécution de Cuny répond éloquentement.

Le juste-milieu calomnie le peuple : le peuple ne veut plus de sang; le peuple comprend le forfait de l'improbité, il ne comprend pas le crime politique.

Le juste-milieu est faible et regarde l'échafaud comme un moyen de contenir les mécontents; qu'il le nie s'il l'ose?

Qu'ils le nient, ces journaux qui se plaignaient que les événemens de novembre n'eussent pas bien fini; qui nommaient scandaleux l'arrêt de la cour de Riom qui acquittait nos concitoyens.

Écoutez le *Courrier de Lyon* : sa naïveté vaut mieux que les finesses de ses confrères de Paris (n° du 16 octobre).

Le *Courrier de Lyon* n'a jamais demandé le sang de personne; nous défions qu'on puisse citer de lui une phrase, une ligne où le désir de la peine capitale en matière politique soit exprimé directement ou indirectement.

Voilà un beau défi : tournez la page et vous trouverez le passage suivant :

L'étrange république qui s'est mise hors la loi du pays, au convoi du général Lamarque, se croit donc moins haïssable et surtout moins punissable que la sédition faite au nom de Henri V? Cette poignée de démocrates brouillons et d'incorrigibles démagogues qui se joue si insolamment de nos libertés et de notre repos, aurait le privilège de l'impunité! Il serait défendu, sous peine de la vie, aux Vendéens de tuer des gendarmes et des soldats; mais, eux, mais les républicains pourraient tuer des gardes nationaux sans encourir la peine capitale! Misérable prétention digne de la plus misérable des causes! *Lepage et Cuny ont mérité la mort comme Caro et Secundi, et puisque ceux-ci ont subi leur juste arrêt, la tête des deux républicains aurait du tomber sur l'échafaud!*

Eh bien! nous, au contraire, nous ne voulons pas de ce système de bascule pour la guillotine. Nous regrettons la

On eût dit à la voir, levant ses poings au ciel,
Et son rouge couteau plein de sang et de fiel,
Et sa gueule béante ouverte sur la foule,
On eût dit qu'à la fin sa poitrine était soulevée,
Et que la dévoreuse avait dans son gosier
Plus de sang qu'il n'en faut à son ventre d'osier.
Est-ce que l'appétit lui reviendrait encore?
Voici qu'on la répare et qu'un roi la décore :
Un roi! l'audacieuse en prit un au collet
Et le tua! — Pourquoi? — Qu'importe? il le fallait!
Ce ne sont plus des rois qui lui font sa débauche :
Ils ont la chair trop fade et meurent d'un air gauche.
Eh! les rois maintenant savent-ils ce qu'il faut
De sublimes vertus pour gagner l'échafaud?
Ont-ils jamais compris que Dieu mit dans l'espace
Une somme de vie, éternelle, et qui passe,
Sans rien perdre jamais de sa virilité,
Des roses du printemps aux fruits murs de l'été?
Et qu'on a beau tailler et tuer la chair vive,
Il faut que la pensée au cadavre survive,
Qu'elle germe plus forte et sème ses tendons
Pour les jours à venir que tous nous attendons!
De tous les sentimens qui nous viennent à l'âme,
Soit qu'ils jettent en nous ou le froid ou la flamme,
Soit que sur notre front plissant de lourds chagrins,

Aux pavés de la rue ils nous courbent les reins ;
Soit enfin qu'à nos yeux révélant une étoile,
Des secrets du présent ils déchirent la toile,
Les rois ne sentent rien que la peur de la mort,
Et, quand la mort est là, les ongles du remord.

Aussi la guillotine a-t-elle dit, naguère,
Alors qu'au peuple entier le roi faisait la guerre,
Et que le roi vaincu tomba sur le carreau,
Le front pris au carcan que serre le bourreau,
La guillotine a dit : Arrière, le parjure!
Ses frissons convulsifs sont une lâche injure;
Il me faut des amans qui sachent jusqu'au bout
Prouver que dans leurs flancs il est du sang qui boût!

Oh! la guillotine est une forte jouteuse;
Et pour oser palper sa gorge raboteuse,
Pour toucher de la main son rouge tablier,
Et se passer au coup son terrible collier;
Certes, il faut porter une gigantesque buste
Et se sentir aux nerfs une force robuste!
Elle en a tant brisé, d'hommes de tous les temps,
De femmes, de vieillards, de jeunes combattans;
Et, toujours déterrés les vivaces boutures,
La tribade a tant pris dans toutes les natures!

mort de Caro et de Secundi, nous aurions pleuré celle de Lepage, et nous plaçons contre celle de la duchesse de Berry.

La violence aux partis faibles! l'humanité aux peuples forts!

Ans. P.

On nous adresse la lettre suivante qui nous paraît de nature à provoquer la surveillance de l'autorité.

Lyon, 44 novembre 1832.

Monsieur,

Comme tout ce qui intéresse le public trouve de l'écho dans votre journal, veuillez, s'il vous plaît, y insérer le fait suivant : J'allai hier, 43 courant, à sept heures du soir, à l'arrivée des diligences du chemin de fer (à la Mulatière); je cherchais dans chacune d'elles mon épouse qui arrivait de St-Etienne. Je vis pendant ce temps cinq ou six vagabonds de l'âge de 15 à 18 ans, semblables à ceux que l'on voit toute la journée parcourir la place de Bellecour, rôder autour des voyageurs qui, à cause du changement de voiture qui se fait au même lieu, se hâtaient et se pressaient pour entrer dans un omnibus. Un de ces garnemens accrocha la chaîne de ma montre que retint un cordon. C'est par mégarde, me dit-il; mais au même instant, et par mégarde encore sans doute, on me poussa et ma bourse disparut de la poche de mon gilet. Mes plaintes furent emportées par le vent; elles me mirent seulement dans le cas d'apprendre que ces petits Cartouche se rendaient chaque soir au même lieu et que je n'étais pas leur coup d'essai.

Agrez, etc.

La représentation donnée lundi dernier par M. Linski, au profit de ses compatriotes de l'île d'Aix, a produit quatre cent trente-sept francs quatre-vingt-cinq centimes, déduction faite de tous les frais; cette somme réunie à celle de cent cinq francs, provenant d'une collecte patriotique, vient d'être adressée au comité polonais de Rochefort.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le nom de l'excellent citoyen qui a versé cinquante francs au bassin; honneur et reconnaissance à son généreux patriotisme!

M. Eugène Dufaïtelle, dont les rédacteurs du *Précurseur* connaissent le talent et le patriotisme, a adressé à MM. les rédacteurs de la *Glaucuse*, une pièce de vers remarquable à plus d'un titre: nous nous empressons de profiter de l'espace qui nous reste pour en citer quelques strophes:

Amis!—Vous reprenez votre œuvre inachevée.
Sur nos obscures nuits votre étoile est levée.
A vous la lutte, et l'huile, et les armes d'airain.
Vous retaillez la vigne au bras noueux de l'orme:
Vous bleussez au ciel que l'orage déforme
Un avenir pur et serein.

Hardis navigateurs, ah! laissez: que je pare
Derrière de Prestum, de marbres de Carrare,
Un navire promis à des flots si lointains.
Laissez parler ma lyre en cette grande fête;
D'autres chants vous sont dus:—Demain à la tempête
Flotteront vos jeunes destins!

Des hommes forts qu'un roi poursuit: qu'on abandonne;
Des gens à qui jamais la fièvre ne pardonne;
Et dont la bouche apprend à sourire en prison;
De vrais héros d'Odin, caressant la couleur,
Calmes et tout-puissans; et béchant pour que l'œuvre
Perce et mûrisse en sa saison;

Des hommes aux cœurs doux, aux candides paroles;
Pour qui le balcon a des amours espagnoles;
Et dont le cœur bondit à l'art, à l'art divin;
Se noyant dans des chants de fraîche poésie;
Quand le soir fait songer, suivant leur fantaisie,
Dans le coin noir d'un vieux chemin:

Bénissant dans les fleurs, dans la nature éteinte,
Le père trois fois saint de la liberté sainte;
Pour lui brûlant un cœur qui n'a jamais douté,
Et du vivant encens qu'emporte la prière,
Embaumant les lieux hauts, et rêvant sur la terre
La céleste immortalité.

La terre adore, abat, refait autel et trône;
La langue aussi s'effeuille ainsi qu'une couronne:
La science qui marche a des destins changeans.
Mais les âges plus mûrs, mais les coursiers dociles,
Se courbent sous des mains plus molles, plus faciles,
Et sous des freins plus indulgens.

La jeune liberté sur le sang glisse et tombe.
On travaille pour soi quand on creuse une tombe.
Le bras qui se raidit jusqu'au fatal anneau,
Le ciel à desséché comme une herbe stérile,
Et le temps n'oublira des donjons qu'il mutilé
Que la pointe d'un noir créneau.

Car toute chose, amis, et tout homme qui tue,
Car tout ce qui dévaste et fait la terre nue,
Ou la haine ou l'oubli, ces grands exécuteurs,
Un jour lui trancheront d'un fer inévitable,
Et, de meurtriers repus, ils quitteront la table,
Eux sans tête, mais nous sans pleurs.

Penser avec l'affût: écrire avec la poudre:
D'un long nuage humain faire jaillir la foudre:
Marcher: tirer: heurter: ébattre: triompher:
—Naitre riche: être heureux: mépriser ne rien faire:
Enfermer dans ses lois le travail mercenaire:
C'est du passé, c'est de l'enfer.

L'or se rouille: sa sœur l'épée a courte chance.
C'est à la main qui forge, à la tête qui pense,
Qu'est échu l'avenir, comme denier du jour:
Et les peuples, unis d'un lien pacifique,
Saluant de leurs voix la grande république,
S'assieront aux tables d'amour!

La voilà!—Tout parti va dépouiller sa chaîne!
L'hommage le plus beau, c'est une libre haine!
—Elle revêt sa lance et son rouge bonnet.
Oh! plus de bonnet rouge ou de lance!—Mes frères,
Ma main remua trop de cyprès funéraires
Aux tombeaux que mon cœur connaît.

Partout notre cœur sent: partout notre main donne.
Un mot trop dur de nous ne tombe sur personne.
Nous aimons: nous aimons: haïr fait tant de mal!
Nous avons écouté le présent et l'histoire:
Nous avons suspendu sur la honte et la gloire
L'intelligence, grand fanal.

Eugène Dufaïtelle.

On nous écrit d'Arbois, le 12 novembre 1832.

« A mesure que le général Delort, venant de Lyon, approchait de sa ville natale, les tremblements de fièvre que lui causaient ses pressentimens d'un charivari redoublaient de plus en plus. Or, je veux vous conter la singulière idée que son imagination délirante lui suggéra. Il était sept heures du soir quand il arriva à Poligny le dimanche 4 novembre. Mais peu rassuré sur la protection dont les ombres de la nuit couvriraient son entrée clandestine à Arbois, et prévoyant bien que quelque Sylphe au service du génie charivariateur, qui poursuit de son fouet vengeur les intrépides défenseurs du juste-milieu, irait à l'instant même porter et répandre la nouvelle de son retour, et lui préparer immédiatement une solennelle et digne réception, le général transforma tout-à-coup sa voix mâle et guerrière en de doucereux et féminins accens. Les gens qui accompagnaient le héros de Metz et de Grenoble, furent mis dans la confiance, et pendant le relai ils ne cessaient de s'informer avec le plus touchant intérêt si Madame avait chaud, si Madame avait froid, si Madame avait dormi, si Madame était fatiguée, etc., etc.

» L'excessive attention de ces valets qui, à chaque parole accolaient le Madame de rigueur, fut remarquée des personnes qui se trouvaient autour de la voiture et leur donna une haute idée de l'importance de cette dame. Madame (puisque Madame il y a), arriva à Arbois vers les 8 heures. Mais Madame craignant que sa voiture ne la fit reconnaître et insulter, descendit avant d'entrer dans la ville. Afin de se dérober à l'investigation des yeux curieux qui l'observeraient, Madame s'enveloppa d'un large manteau, y cacha les trois quarts de sa figure, puis se rendit très-mystérieusement à pied par un chemin de détour à son château de Verreux. Mais la démarche embarrassée, la physionomie inquiète, le gros nez, les yeux gris, les cheveux et les favoris idem de Madame, la firent reconnaître de quelques personnes que le hasard avait placées sur son passage, et qui s'attendaient au prochain retour de notre honorable député.

» Les flagorneurs de l'honorable avaient promis outre la sérénade, dont vous avez parlé, une députation des vigneron. Ce n'était pas trop de ce double témoignage de reconnaissance pour ses votes si favorables aux intérêts populaires. Le général, en attendant les vigneron et les musiciens, prolongeait le dessert aux dépens de son caveau et repassait dans sa mémoire les réponses improvisées qu'il leur destinait, quand les premiers coups de cornets à bouquin vinrent confondre ses espérances et couper court à ses éloquentes improvisations. L'honorable dit alors à ses mornes convives qu'un violent mal de tête le forçait d'aller s'enfermer dans sa chambre, où il pleura toute la soirée sur l'ingratitude de ses compatriotes.

» Deux jours après l'honorable fut invité à dîner à Poligny chez de fort honnêtes carlistes qui lui avaient promis une fête où il trouverait un ample dédommagement des infamies de ses compatriotes. Mais là encore la sérénade échoua et fut sur le point de se convertir en un bel et bon charivari, qu'on eut toutes les peines du monde de comprimer en arrêtant quelques individus.

» Terminerai-je en ajoutant que les flagorneurs qui presque tous convoitaient et sollicitaient des emplois, soit pour eux, soit pour leurs parents, sont tout honteux de leurs basses adulations depuis qu'il leur a été démontré par la mystification dont le général a été l'objet de la part de personnages importants, que leur encens ne s'est élevé que vers une idole impuissante, vers un favori discrédité? Mais je crains d'entrer dans des explications sur lesquelles la discrétion me prescrit le silence.

On nous écrit de la même ville:

Le lendemain du charivari donné au général Delort, la haute aristocratie d'Arbois, les gens comme il faut, couvinrent de s'entre-dire qu'une quarantaine de polissons seulement y avaient pris part, suivis de deux à trois cents curieux. Ils poussèrent l'impudence jusqu'à l'écrire à l'*Impartial*, journal très-véridique qui s'imprime à Besançon sous les auspices de la préfecture, et qui le répéta. Toutefois on se garda bien de déguiser à ce point la vérité à l'autorité supérieure, qui fit marcher sur Arbois des troupes de ligne et de la gendarmerie tirées de Poligny, Lons-le-Saulnier, Salins, Dôle, Quingey et Besançon.

Le charivari faisait un vacarme tellement effroyable, que des étrangers, ne soupçonnant pas que tant de bruit, qu'un mouvement si général pouvaient ne troubler l'ordre en aucune façon, répandirent dans les villes voisines qu'Arbois était tout en feu et qu'une insurrection décidée y avait éclaté. Ce qui nous valut la visite d'un grand nombre de nos voisins, qui venaient voir si leurs parents vivaient encore, et qui les trouvèrent tous très-bien portés et très-contens.

Les honnêtes gens voyant arriver des troupes de tous les côtés, se croyaient la force de faire ici de la terreur blanche, comme à Paris, et ne parlaient que d'arrestations, de poursuites, etc., etc. Mais les formes ordinaires de la justice avaient paru trop peu expéditives à quelques-uns d'entre eux. Un citoyen, connu par son dévouement à la cause du peuple et de la liberté, et dont le caractère ardent et opiniâtre est pour eux, j'ignore pourquoi, un motif de vagues et vaines appréhensions, a été suivi, pendant tout le charivari, par leurs séides qui ils avaient mis à ses trousses et qui ont eu la sottise d'avouer qu'ils épiaient l'instant favorable pour le poignarder.

Son domicile a été violé au milieu de la nuit par ces assassins, et le hasard seul l'a préservé de leurs coups. Au reste, si l'on veut voir les choses du bon côté, c'est encore bien de

l'honneur pour ceux qui soutiennent les intérêts de la nation, que d'être assassinés par les séides des honnêtes gens. Nous ignorons néanmoins comment la justice envisagera cette affaire dont on la dit saisie.

Permettez-moi de m'adresser, par la voie de votre journal, aux typographes de l'*Impartial*, et de leur recommander d'écrire désormais leurs nombres en toutes lettres, au lieu de l'hopspice de 10 lits. Un zéro s'est glissé sans doute par pure inadvertance à la suite de l'unité que la vérité avoue. Mais à cause de ce lit dont on a depuis quelque temps si fort réparti les oreilles fatiguées, je le demande aux intrépides partisans du général Delort: cet honorable a-t-il donc acruineux, et d'appuyer un système qui nous livre pieds et poings liés aux Bourbons et à l'invasion étrangère?

LA GUERRE CONTRE LA HOLLANDE.

Si toutes les professions ou tous les métiers ne sont pas honorables, il est du moins des hommes qui ennoblisent celui qu'ils exercent: tel est le roi de Hollande. Ce prince a l'idée de jouer le rôle du meilleur citoyen de son pays; aussi la nation hollandaise s'est-elle imposée avec enthousiasme toutes les privations, tous les sacrifices. — Rien ne doit étonner de la part d'un peuple aussi éminemment patriote. — Sous Philippe II, les Hollandais prouvèrent ce que pouvait leur courage, et sous Guillaume de Nassau, ils sont encore prêts à verser leur sang pour la cause de l'indépendance nationale. Ils ne veulent pas la paix aux dépens de l'honneur. S'ils succombent dans la lutte qui se prépare, ils appelleront les éléments à leur secours: ils rompront les digues. — Dignes de la vertu de leurs aïeux, ils les rompront sans pâlir et, s'ensevelissant avec leur roi dans les flots de la mer, la gloire de leur ruine attachera au ministère anglais une honte ineffaçable. Ce gouvernement, l'éternel ennemi du genre humain, deviendra un objet d'horreur pour tous les peuples! Quelle infamie de la part de l'Angleterre d'attaquer sans sujet le plus ancien et le plus fidèle de ses alliés! N'aurait-elle pas assez de l'avoir, en 1814, privé de ses plus riches colonies? — C'est ainsi qu'*Albion* garde la foi des traités.

En 1815, elle avait garanti au roi de Hollande le reste de ses possessions; sans motif, aujourd'hui, elle veut l'en dépouiller. — Elle agira de même contre la France dès que ses intérêts de marchands lui en feront espérer quelques avantages. Quant à nous, patriotes, nous repoussons toute alliance avec l'Angleterre, parce qu'il ne peut en résulter que des calamités pour le pays; nous repoussons tout ce qui peut nous rapprocher de nos plus acharnés ennemis. — Ce sont eux qui, en 1814, nous ramenèrent les Bourbons; ces Bourbons qui, pendant dix-neuf ans, nous ont abreuvé de dégoûts et d'humiliations! ces Bourbons qui n'ont pas craint de racheter un trône par un lâche traité, honteux pour la nation!

Nous, Français, qu'avons-nous à démêler avec le roi de Hollande? Quels intérêts divers nous rendent ennemis? Nous respectons la vertu et le courage du roi Guillaume; — c'est un roi qui ne ressemble pas à beaucoup d'autres. Pour quoi et pour qui épuiserions-nous nos trésors et verserions-nous le sang de nos braves soldats? Qu'avons-nous à défendre? les Belges: les Belges ne nous aiment pas et ils l'ont assez hautement manifesté; serait-ce pour *Léopold*? Nous n'avons pas adopté le genre de Louis-Philippe; nous n'avons pas épousé la princesse *Louise* et nous ne sommes plus au temps où les rois pouvaient impunément faire la guerre pour soutenir des intérêts de famille, étrangers à ceux de la nation. Si c'est un tour d'adresse que d'avoir fait ce mariage, nous avouons ingénument que nous ne nous en serions pas doutés. Il est vrai que l'esprit des rois est si supérieur au nôtre qu'il nous est très-difficile de le comprendre. Pourtant le tissu de l'étoffe d'un prince n'est pas si serré, ni si fin qu'il ne puisse s'user, et qu'avec un peu de patience nous ne puissions voir le jour au travers. Du reste, le temps nous prouvera qui durera plus de l'étoffe royale ou de l'étoffe nationale.

Attendons en silence les événements imprévus qui ne sauraient manquer d'arriver. — Il y a des gens qui n'ont pas de plus grands ennemis qu'eux-mêmes. Laissons-les faire.

On dit qu'on prépare une émeute: du moins on voudrait le faire croire. A coup sûr ce ne seront pas les républicains qui remueront les pavés; ils savent trop bien que de cette fange il n'en est sorti que des doctrinaires.

Il n'y a d'émeutes profitables que les émeutes parlementaires. (Tribune.)

REVUE DES JOURNAUX.

On parle ce soir d'un changement de cabinet. Il y aurait division entre les membres du conseil. MM. Soult et Thiers paraîtraient destinés à être le noyau d'une nouvelle combinaison. Nous verrons demain si ces bruits ont pris de la consistance. (Messager.)

— On écrit de Wetzlar, sous la date du 7 novembre, que les Prussiens ont reçu ordre de passer le Rhin, et c'est par ce motif qu'on fait des achats considérables de vivres. (Handelsblad.)

— La *Gazette de Dusseldorf* annonce, sous la date du 7 novembre, que le 7^e corps d'armée des troupes de ligne a reçu ordre de se tenir sur le pied de guerre et prêt à marcher.

— On annonce la formation d'un corps d'armée français de cent mille hommes, qui serait placé en observation sur nos frontières du Rhin; un maréchal de France en aurait le commandement, et le lieutenant-général Pelet, directeur du dépôt de la guerre, serait appelé aux fonctions de major-général de ce corps, dont la mise sur pied paraît être nécessaire par celle d'autres corps d'observation, que la Prusse et l'Autriche s'occupent, dit-on, de réunir de l'autre côté du Rhin. (Constitutionnel.)

— Le quartier-général des princes français et du maréchal commandant l'expédition sera établi à Waelhem, pendant le siège d'Anvers.

— Plusieurs plans d'attaque (pour Anvers) ont été soumis au ministre de la guerre par les officiers du génie. Le maréchal Soult, après avoir donné à chacun les éloges qu'il méritait, a gardé le silence le plus complet sur celui qui serait adopté aussitôt la campagne ouverte, laissant toutefois entrevoir que les difficultés pour l'attaque de la citadelle d'Anvers seraient facilement vaincues.

On assure que des négocians armateurs ont demandé au gouvernement des lettres de marque contre les vaisseaux hollandais, mais que leur demande a été rejetée comme étant une mesure extrême à laquelle on n'aurait recours qu'en cas d'extrémité. (C. du Pas-de-Calais.)

— On attend avec impatience à la bourse, le dénouement des affaires belges, et par dénouement on entend la reddition ou la prise de la citadelle d'Anvers; car les spéculateurs en fonds publics n'ont point d'ordinaire, une longue prévoyance; ils vivent en général au jour le jour, et ne se préoccupent fortement que de l'événement le plus prochain. L'incertitude où l'on est encore à cet égard, et l'absence complète de nouvelles, a rendu les affaires très-calmes, les transactions à peu près nulles. On ne croit point cependant à la durée de cette stagnation, et elle semble au contraire être le prélude des grandes opérations en hausse ou en baisse que les événements qui se préparent et que la disposition des chambres devront nécessairement faire naître. Il y a dans ce moment une sorte de trêve; on s'observe, on attend.

On s'est entretenu de l'évasion de M. de Polignac; on a également parlé, mais sans y croire, de l'arrivée d'une flotte russe dans l'Escaut; c'était évidemment pour amuser le tapis. (National.)

— On a donné à la bourse la nouvelle d'un ajournement de l'entrée en Belgique. Les uns la disaient retardée de cinq jours, les autres de quinze. C'était, assurait-on, la suite d'une vive représentation de la Prusse.

Nous avons cherché à remonter à l'origine de ces bruits; paraît qu'ils ne reposent que sur des extraits inexacts des journaux anglais. On y voit que quelques-unes de ces feuilles, et surtout les journaux torys, semblent croire à un nouvel arrangement. Ici, au contraire, on regarde comme irrévocable l'ordre de franchir la frontière le 15, si l'évacuation d'Anvers n'est pas accordée. Le prince royal, dit-on, aurait refusé de partir sans être porteur d'un ordre définitif.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que le 9 novembre la flotte combinée était à l'ancre à Deal et qu'une petite division seulement avait mis à la voile pour le Nord. L'arrivée d'une flotte russe aux bouches de l'Escaut, donnée par quelques journaux anglais, paraît peu vraisemblable. (Commerce.)

— Une nouvelle assez inattendue a trouvé crédit à la bourse. On disait que M. de Polignac était parvenu à s'évader du fort de Ham, par le secours d'un capitaine du 3^e léger. La Gazette qui doit être bien instruite, confirme ce bruit; le Nouvelliste le dément d'une manière peu précise. On assure du reste que la surveillance exercée autour des prisonniers s'était beaucoup relâchée de sa sévérité. (Temps.)

— On lit dans le Courrier Français sur le même sujet :

On a répandu aujourd'hui le bruit de l'évasion de M. de Polignac du château de Ham; on en racontait les circonstances comme si le fait eût été certain, et à la Bourse tout le monde y croyait. Le Nouvelliste le dément ce soir, en ne s'appuyant cependant que de dépêches du 11 novembre, qui paraissent être antérieures à l'événement. Cette nouvelle a produit peu de sensation, parce qu'on ne comprend plus pourquoi M. de Polignac et ses trois collègues restent dans la tour de Ham. Si c'est pour avoir violé la Charte, le crime a été renouvelé si solennellement depuis, et avec une si complète impunité, qu'on ne voit pas pourquoi la justice nationale aurait deux poids et deux mesures; pourquoi l'état de siège de 1850 serait jugé plus sévèrement que l'état de siège de 1852. C'est surtout pour l'exemple que les lois infligent des châtimens : or, ici l'exemple a été bien inutile, puisqu'il n'a pas arrêté les ministres de 1852 prêts à renouveler le crime de leurs devanciers. Il est absurde d'ailleurs de punir des hommes qui ont fait que pousser à leur dernière conséquence les principes de la restauration, quand ces principes sont remis en honneur par le gouvernement et professés par lui avec une fermeté beaucoup moins tolérable que celle dont on se signale avant le 30 juillet. Aujourd'hui qu'il est proclamé que le Moniteur que les membres des familles qui règnent ou qui ont régné, sont au-dessus des lois, on doit comprendre que toute famille qui veut continuer de régner se croie au-dessus de la constitution et qu'elle trouve des ministres pour valider sa prétention. Aussi la continuation de la détention des quatre signataires des ordonnances du 25 juillet est-elle depuis long-temps un contre-sens, le gouvernement de Louis-Philippe leur doit amnistie pleine et entière, et l'évasion de M. de Polignac eût été considérée comme un acheminement à cette mesure. Ce sentiment est si général qu'on peut résumer d'avance que si la nouvelle s'était confirmée, le ministre eût été moins embarrassé de son échec de Ham, que de sa victoire de Nantes.

— On lit dans le National :
Le journal ministériel s'évertue ce matin à prouver que la position est fort embarrassée du compte-rendu. Il lui serait beaucoup plus facile de prouver que le gouvernement du roi n'est pas le moins du monde embarrassé de la Charte. En quatre mois il l'a violée trois fois : au 7 juin, par l'état de siège; au 12 octobre, par des ordonnances inconstitutionnelles de nomination de pairs; au 9 novembre, en remettant les chambres à décider du sort de la duchesse de Berry,

déjà prise à partie par le pouvoir judiciaire. Or, violer la Charte chaque fois que le caprice ou le besoin s'en fait sentir, qu'est-ce autre chose qu'un droit illimité de révision? Pour notre part, nous n'en avons pas tant demandé en faveur du pays : nous voulions que le droit de révision, qui lui appartient, fût prévu par la constitution, renfermé dans certaines limites positives, s'exerçant suivant certaines formes tracées à l'avance. La royauté a gardé pour elle et applique un droit monstrueux de révision toute facultative, sans bornes et l'on peut dire sans contrôle; elle a confisqué l'article 14 à son profit; la nation est désarmée devant la royauté, forte de cette prérogative ajoutée à tant d'autres. En demandant pour le pays un droit constitutionnel de révision, nous n'avons pas même demandé des armes égales.

— Quatre jeunes gens de Thiers seront traduits le 20 courant devant les assises de Riom, sous la prévention ridicule d'avoir pendu un morceau de plâtre. On nous raconte que des vexations vraiment inconcevables ont été dirigées contre eux, qu'on a envoyé chez eux la gendarmerie et fait tout bouleverser dans leur domicile pour les trouver. Ces jeunes gens se constitueront le jour du procès, mais ils ont jugé convenable de ne point se laisser emprisonner à l'avance. Quand donc finiront ces ridicules procès? (Patriote du Puy-de-Dôme.)

L'Ami de la Charte de Nantes, arrivé par voie extraordinaire, fait, à l'occasion de la prise de la duchesse de Berry, les judicieuses réflexions suivantes :

La capture de Caroline Berry a été, pour tous les vrais patriotes, un sujet de joie, parce qu'ils espèrent que cet événement amènera la fin de la guerre civile; mais tous les hommes ne sont pas patriotes au même degré, et quelques-uns ont conçu l'idée de se servir de la prison de Caroline comme d'un marche-pied qui pourrait les faire arriver aux honneurs et à la fortune.

Qui voit cela mieux qu'un journaliste, et surtout qu'un journaliste honoré de la confiance du peuple?... Tout est-il calme, on le regarde à peine, on rit de ses travaux, et l'on brave la puissance de la presse!... Arrive-t-il un grand événement, un de ces événements qui font retentir tous les échos de l'univers, on se rapproche de lui pour avoir place dans sa mémoire, on fait valoir à ses yeux la part que l'on a prise au succès, on le caresse, on le flatte, quitte à l'immoler le lendemain!...

Hommes du pouvoir, sachez comprendre la gravité digne du peuple nantais, il ne pousse point de cris de mort, il ne demande pas la tête de celle qui a causé tant de malheurs dans la Vendée! c'est à peine s'il s'inquiète d'aller passer auprès de la prison. Et que lui importe en effet la mère du prétendant? Ce sera, comme le disent fort bien nos ouvriers, une leçon de plus pour les rois que cette femme, fille, nièce, mère de princes, jugé par des chefs d'ateliers et des bourgeois enrichis! Quand la légitimité est en aussi fâcheuse position, honte à l'homme peu intelligent qui voudrait lui donner le coup de pied de l'âne! Il y a générosité chez le peuple, et aujourd'hui la faim seule ou l'honneur aurait pouvoir pour le mettre en mouvement; il sait d'ailleurs respecter le courage malheureux jusque dans ses ennemis. Hommes du pouvoir, occupez le peuple, veillez à son bonheur, soyez paternels à son égard, et jamais vous ne trouverez en lui ce lion furieux que l'on nous peint toujours prêt à broyer les grands de sa dent puissante. Mais sachez écouter ses plaintes; et s'il vous envoie des pétitions à milliers de signatures pour demander des travaux publics, la suppression des impôts sur le sel et sur les boissons, l'impôt progressif, enfin tout ce qui peut réagir sur son être, ne les dédaignez pas: il vous a prouvé sa force, vous avez proclamé sa souveraineté; votre devoir est de le rendre heureux.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. MOREAU.

(Audience du 12 novembre.)

Procès de la Tribune.—Affaires des 5 et 6 juin.

ACCUSATION CAPITALE.

Après les questions d'usage, le greffier donne lecture de trois actes d'accusation desquels il résulte que dans cinq articles M. Bascans s'est rendu coupable du crime de provocation au renversement du gouvernement du roi, laquelle provocation ayant été suivie d'effets, M. Bascans se trouve complice de l'attentat des 5 et 6 juin, prévenu en outre de provocation à la désobéissance aux lois, et enfin d'outrages envers les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

M^e Bethmont : Quatre actes d'accusation ont été notifiés à M. Bascans; il est singulier qu'il n'en soit mentionné que trois dans le dossier. Sans rechercher la cause de cette étrange omission, nous demandons qu'elle soit réparée, parce que nous voulons, comme nous en avons le droit, être jugés sur tous les chefs de l'accusation qui pèsent sur nous.

M. le président : En effet, il n'est mentionné que trois actes dans le dossier, mais cela ne fait rien quant au fond; si M. Bascans n'a à répondre que sur trois actes d'accusation, la défense n'aura pas à s'occuper de quatre.

M. Joly : D'après l'accusation, les articles de la Tribune auraient provoqué les déplorables événements des 5 et 6 juin, il est donc important de savoir quel rôle ce journal aurait joué dans ces funestes journées. Si nous établissons que ses bureaux ont été violemment envahis dans la nuit du 5 au 6 juin, que ses portes ont été brisées, que ses papiers et ses registres ont été saisis, et qu'après une vérification minutieuse de tous ces documents, la justice a rendu une ordonnance de non-lieu, qui n'a pas même été attaquée par la voie d'appel, quelle sera la conséquence à tirer? Evidemment il faudra convenir que la Tribune n'aura pas pu provoquer les événements des 5 et 6 juin, et qu'ainsi il est absurde de prétendre qu'elle a proféré le cri de aux armes!

Maintenant, comment se fait-il que nous soyons appelés ici à ne répondre que sur trois actes d'accusation, quand quatre ont été joints ensemble? Nous dira-t-on que nous n'avons à nous défendre que sur trois? mais pourquoi l'autorité s'avise-t-elle de jouer notre rôle.

Le ministère public peut-il, au moyen d'une disjonction volontaire, renverser l'ordonnance de jonction? Non, Messieurs, les rôles sont ici

complètement renversés, mais l'arbitraire doit lâcher sa proie au moins dans le sanctuaire de la justice, et nous demandons à être jugés en détail sur le quatrième arrêt de renvoi.

M. le président : Greffier, vous devez avoir la citation; représentez-vous-la.

Le greffier : Je l'ai fait demander, mais on n'a pas pu me la représenter.

M. le président : La cour va en délibérer.

La cour se retire.

Après une demi-heure de délibération, l'audience est reprise, et la cour ordonne que, conformément au réquisitoire de M. l'avocat-général, l'affaire sera renvoyée à une prochaine session.

L'audience est levée au milieu de la surprise générale.

— MM. Queyras, fabricant de portefeuilles, Derondeau, tailleur, et Guesnon-Lachanterie, ferblantier, comparaissent aujourd'hui devant la 2^e section de la cour d'assises, comme accusés d'avoir pris part aux événements des 5 et 6 juin. Queyras, qui est caporal de la garde nationale, avait été vu, en uniforme et le sabre à la main, à la tête d'une bande qui, après avoir parcouru une partie des boulevards, avait envahi et désarmé le poste de la rotonde du Temple. Guesnon-Lachanterie avait été remarqué armé au milieu du rassemblement. Quant à Derondeau, on l'a vu arracher des mains d'un jeune homme un fusil qui venait d'être enlevé au poste de la rotonde. Queyras a nié les faits qui lui étaient imputés. Guesnon-Lachanterie a avoué qu'il avait marché avec le rassemblement; mais il ajoute qu'il l'avait quitté au moment où il avait entendu proférer les cris : Mort aux rois! Quant à Derondeau, il a prétendu qu'il ne s'était emparé d'un fusil que pour empêcher qu'on n'en fit un mauvais usage, et qu'il l'avait presque immédiatement déposé chez un de ses amis.

Derondeau et Guesnon-Lachanterie, défendus par MM^{es} Briquet et Aronssohn, ont été acquittés; mais le jury, après avoir écarté les chefs les plus graves qui menaçaient Queyras, l'a déclaré coupable de rébellion envers la force publique, et il a été condamné à six mois de prison.

— Jeudi dernier, à l'audience du tribunal de Versailles, on a appelé une affaire pour l'administration de l'enregistrement, contre M^{me} d'Angoulême et le sieur Antoine de France, son mari, assignés pour la validité de la procédure.

Il s'agit d'une contestation sur la sincérité du prix de 400,000 fr. énoncé dans l'acte de vente du domaine de Marnes, faite à un sieur Decase. L'enregistrement prétend que le domaine est d'une valeur plus considérable, et que l'énonciation du prix contenu dans le contrat a eu pour objet de frauder les droits. Il paraît plus vraisemblable que la vente est simulée, et que le sieur Decase, homme d'affaires de la duchesse, lui sert dans cette circonstance de prête-nom. Le tribunal a nommé un juge pour lui faire le rapport de cette cause, et l'a remise au mois.

PARIS, 13 novembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le bruit s'était fort accrédité depuis quelques jours que l'entrée en Belgique se ferait le 12; aussi attendait-on avec impatience pour savoir si quelque courrier arriverait avec la nouvelle de cet important mouvement. Il est arrivé des lettres du 12 au matin, et les troupes restaient dans leurs cantonnemens. Là-dessus, les joueurs à la hausse ont cherché à échafauder le bruit d'un nouveau retard, et il y en avait qui offraient de parier que l'entrée ne se ferait pas même le 15. Tout semble pourtant se réunir pour faire croire qu'un nouveau retard n'est pas possible. En entrant le 12, on eût devancé l'époque; car il avait été dit que si le 12, l'évacuation d'Anvers n'était pas effectuée, le mouvement commencerait. Or, le maréchal Gérard n'a pu connaître qu'aujourd'hui, au plutôt, si le 12 à minuit, l'évacuation d'Anvers était commencée, et l'on peut supposer qu'il attendra que le même avis soit arrivé à Paris, et que de Paris l'ordre lui soit expédié. A ce compte, il peut avoir l'ordre demain soir; et comme les troupes sont très-concentrées, la nuit suffirait pour envoyer les ordres, et le 15 (jeudi) toute l'armée pourrait s'ébranler. Il paraît qu'une partie de l'armée filerait par la droite de l'Escaut, et l'autre partie par la gauche. La première sera la plus forte; un pont de communication entre les deux corps sera établi au-dessus d'Anvers. Le corps principal de l'armée belge, placé sur la frontière du Limbourg, se trouvera former la droite de notre armée, et le corps d'armée belge de Flandres sera notre gauche.

Comme je vous le disais, on se flatte encore à la Bourse, en se fondant sur les journaux Anglais d'hier, que la Hollande cédera Anvers au moment fatal, mais il paraît, qu'au ministère de la guerre, on aperçoit la nécessité d'opérer sur une plus grande échelle par suite de la résistance de Guillaume, qui ne peut avoir d'autre but que d'entraîner la Prusse à se mettre en branle. Par suite, on presse le rassemblement d'un corps d'observation sur la Moselle; un journal dit qu'il sera fort de 100,000 hommes sous le commandement d'un maréchal de France. Probablement il comprend dans ce total les gardes nationales mobilisées qu'on y réunirait. Le fait est que des troupes sont dirigées sur ce point, des départemens du centre, de Clermont-Ferrand, par exemple, on parle du maréchal Clausel pour ce commandement. S'il n'est pas encore à Paris, il ne peut tarder à y arriver.

— Il faut bien vous parler de la présidence de la chambre, tout le monde en parle. Tout annonce qu'il sera impossible d'empêcher M. Dupin de se laisser porter au premier tour de scrutin, et il est probable qu'il l'emportera, s'il a pour lui, comme on le dit, les voix ministérielles. Cependant ne pourrait-il pas arriver que le ministère n'eût que l'intention de le compromettre, et, le cas arrivant, le ministère porterait ses voix sur un candidat à lui, M. Delessert, par exemple, et alors les amis de M. Laffitte persistant à le porter, on verrait le candidat ministériel avec environ 180 voix de fonctionnaires, M. Laffitte en aurait à-peu-près autant. Que resterait-il à M. Dupin? Nous savons bien que le ministère prouverait par là qu'il n'a pas la majorité; mais il prouverait que le M. Dupin l'a encore moins, et au second tour il sommerait les amis de M. Dupin de se prononcer pour ou contre la monarchie constitutionnelle : nous croyons qu'après un seul essai, la chance sera bonne pour M. Laffitte; mais alors aussi la nuance pour le ministère futur pourrait bien dépasser M. Dupin. Il y aurait un moyen d'arranger l'affaire; ce serait de charger M. Dupin de recomposer le ministère avant

L'ouverture des chambres; Ce serait peut-être le moyen de ne pas être entraîné trop loin; mais on ne l'emploiera pas. Le ministère actuel n'aurait qu'une chance de se maintenir, l'arrangement de l'affaire belge, et lui-même ne paraît plus y compter. Le silence de ses organes habituels sur ce sujet mérite d'être remarqué.

— On a dit aujourd'hui que l'on avait reçu l'avis de l'arrivée de la flotte combinée devant Flessingue; c'est une nouvelle qui me paraît fort aventurée. La flotte était encore à Deal le 9; à supposer qu'elle fût partie le 10, arrivée le 11, on ne pourrait en avoir reçu l'avis. On a aussi reproduit le projet formé par le roi de Hollande de fermer les passes de l'Escaut en y coulant de vieux navires chargés de pierres. C'est une bien vieille histoire que je ne mentionnerais pas, si je ne craignais que vous ne la retrouviez ailleurs.

En somme, cet état d'anxiété qui heureusement touche à son terme, fait le plus grand tort aux affaires. Je ne parle pas des affaires et effets publics qui touchent fort peu le pays, mais des affaires réelles, des affaires en marchandises, qui ne reprendront d'activité que lorsqu'on saura si l'on a la paix ou la guerre. Dans ces circonstances, le taux des assurances maritimes a augmenté, et cependant on n'a pas encore l'avis que le roi de Hollande ait répondu par des représailles à la déclaration d'embargo.

Hier, l'heure avancée à laquelle sont arrivés les journaux anglais, ne m'a pas permis de vous transmettre l'extrait de la correspondance diplomatique relative aux affaires d'Italie, que vous trouverez dans les journaux d'aujourd'hui. Cette affaire acquiert un nouveau degré d'intérêt d'une attaque dirigée contre le ministère de lord Grey par la gazette de Mannheim, qui montre suffisamment qu'un grand froid, si ce n'est un caprice est survenu entre ces deux cabinets. On assure aujourd'hui que la tentative d'évasion de M. de Polignac a été empêchée par une circonstance fortuite. C'est ce qui explique la nouvelle qui s'est répandue et le démenti assez embarrassé du *Nouveliste*.

— Aujourd'hui, pas de journaux anglais à cause du dimanche.

(AUTRE CORRESPONDANCE.)

Voici quelques détails que publie le *Breton* sur l'homme qui a fait arrêter la duchesse de Berry. Le nommé Dreutz, avant d'être un traître avait été un renégat; car il était juif et neveu du grand rabbin. Il vivait à Rome en 1826; il s'y convertit à la religion catholique et gagna ainsi la confiance du clergé; il est âgé de 31 ans, il est allemand, d'une taille moyenne, d'un teint basané; il a la main extrêmement belle; en 1831, lors du passage de la duchesse de Berry à Rome, il s'adressa à elle: elle le chargea, lors de son débarquement en France d'ordres importants: il fut aussi chargé par elle d'une mission en Allemagne, et c'est à Francfort que les premières ouvertures lui furent faites par un agent de la police de France. De Francfort il alla à Rome où il reçut des lettres du pape pour la princesse; de là il alla à Lisbonne où don Miguel le chargea aussi de commissions pour la duchesse; enfin, il vint à Paris où il traita de sa trahison. On dit que la somme va jusqu'à un million.

De là il retourna à Nantes; il avait rendez-vous chez Mad. Dubigny pour voir la princesse: il y vint le mardi 7 novembre. La princesse le reçut avec beaucoup d'affabilité. Il sortit et la livra.

Metz, 10 novembre.

L'association pour la liberté de la presse formée en notre ville va très-incessamment être mise en vigueur. Mercredi, 14 novembre, aura lieu la réunion générale des souscripteurs appelés à discuter les statuts et à former la commission définitive de la société.

Toulouse, 9 novembre.

On écrit de St-Gaudens, 5 novembre: Notre arrondissement de St-Gaudens n'avait jamais vu son député, M. Pagès. Le 1^{er} novembre le conseil municipal et la garde nationale allèrent le recevoir à l'entrée de la commune. Il est venu au milieu de ce cortège à l'hôtel-de-ville, les rues étaient pavoisées de drapeaux tricolores.

M. le maire l'a reçu et l'a félicité sur sa conduite parlementaire, et l'a engagé à combattre tout système qui tendrait à dénaturer les principes de la révolution populaire.

M. Pagès a répondu que telle était, telle avait toujours été sa ferme résolution. Le cortège l'a ensuite reconduit à son logement.

Un banquet magnifique présidé par M. le maire et composé des citoyens les plus honorables lui a été donné. Après plusieurs toasts très-libéraux, M. Pagès termina par un toast au *Peuple Français!* qui fut couvert d'applaudissemens.

Douai, 10 novembre.

On a embarqué sur la Scarpe, en destination pour le port de Dam sur l'Escaut, les 120 bouches à feu qui étaient sur

l'Esplanade. Les fourgons et caissons vont partir avec les hommes qui y étaient attachés.

— M. le général Jacqueminot, chef d'état-major de la garde nationale de Paris, a quitté hier Douai.

AUTRE CORRESPONDANCE.

Armée du Nord.

Quelques esprits tenaces, qui ne croient aux événements qu'après leur conclusion, doutent encore ici de l'entrée de nos troupes en Belgique; ils fondent leur dernière espérance d'arrangement sur la réclamation en forme de protestation des commerçans d'Amsterdam et de Rotterdam au roi de Hollande, à l'approche d'un blocus maritime et d'un embargo général qui va achever de les ruiner. Les ultra-pacifiques connaissent peu le caractère de Guillaume; il ne cédera et ne peut céder qu'à la force.

Autour de nous, au contraire, tout fait croire à la certitude d'un mouvement en avant; c'est après demain (jeudi 15) qu'il aura lieu. Il est facile de voir à l'activité qui règne au grand quartier-général que cette heure, si vivement attendue par l'armée, est sur le point de sonner. Des officiers et des employés militaires qui approchent de très-près des personnages qu'on doit supposer bien informés et qui, par suite d'une temporisation bien calculée ou par les difficultés que présentent les localités, n'étaient qu'à demi montés, se hâtent de compléter leurs équipages à tout prix. L'intendance générale fait ses malles, tout se meut et s'anime encore une fois; c'est, à n'en pas douter, la dernière alerte, ou bien il faut renoncer à croire aux paroles et aux actes.

(*Echo de la Frontière, voie extraord.*)

— En attendant le jour du départ, l'armée du Nord ne perd pas son temps; tandis que les divers régimens qui la composent font des promenades militaires pour fortifier les hommes et mettre les chevaux en haleine, les compagnies de mineurs cantonnées autour de notre ville exécutent depuis plusieurs jours un travail intéressant en face des bastions de notre citadelle. Ils font les préparations nécessaires pour opérer une descente de fossé à ciel ouvert. L'atelier est établi près la porte de Lille le long de l'ancien lit de l'Escaut et à l'extrémité du joli Fossé des Laveuses, dont on a dépouillé toutes les têtes de saules afin d'avoir du bois. Les mineurs y ont confectionné plusieurs milliers de fascines bourrées de pierres ou garnies de sacs à terre, pour former sur les eaux du fossé une espèce de jetée sur laquelle ils ont établi une galerie en charpente recouverte de fascines. Ce travail curieux, dirigé par un chef de bataillon du génie, a pris plusieurs jours de la semaine dernière. Le général Havo, qui vient, dit-on, de faire une excursion à Anvers, présidait dimanche dernier aux travaux avec plusieurs officiers du génie. On a essayé devant lui la force des radeaux. On assure que tout ceci n'est qu'une répétition de ce qui doit avoir lieu à Anvers, si les Hollandais poussent les choses jusqu'à toute extrémité; on a même figuré sur le bastion de la citadelle de Valenciennes la hauteur précise des remparts d'Anvers, afin de régler le travail sur une donnée exacte.

(*Echo de la Frontière. Voie extr.*)

— Dimanche matin, les voitures qui précèdent les princes ont commencé à traverser Valenciennes; lundi matin, les ducs et leur suite étaient rendus à leur quartier-général à St-Amand. Les généraux Marbot et Baudrand, le duc d'Ecilingen et le comte de Flahaut, ancien aide-de-camp de Napoléon, accompagnent LL. AA. RR.

(*Echo de la Frontière.*)

— Les équipages et les cuisines des princes sont depuis plus d'un mois à St-Amand. Dès-lors on attendait tous les jours les attesses, et le maître d'hôtel, attentif à son service, avait soin de tenir prêt tout ce qui tient à son précieux ministère. L'arrivée étant incessamment reculée, on était obligé au bout de quelques jours de se défaire des mets préparés avec tant d'abondance. Les saint-Amandinois se partageaient ces reliefs royaux; ils faisaient chère de prince et se croyaient revenus au bon temps de leur antique abbaye. Mais hélas! tout a un terme ici-bas; ce temps de bombance est fini, les véritables maîtres viennent eux-mêmes manger leurs repas, et les habitans de St-Amand ne verront plus désormais que la fumée des cuisines.

(*Echo de la Frontière.*)

DESCRIPTION DU CHATEAU DE BLAYE.

Blaye, située sur la rive droite de la Gironde, à environ sept lieues de Bordeaux et à neuf lieues de la fameuse tour ou phare de Cordouan, qui marque l'embouchure de la rivière, renferme 4,500 habitans. Elle est divisée, par une petite rivière où la marée monte, en deux parties, que l'on nomme la Haute et la Basse ville; cette dernière est principalement habitée par les négocians; elle occupe la croupe d'un rocher escarpé. L'autre partie est bâtie sur la cime où

s'élèvent quatre bastions. Ils forment une forte citadelle, et renferment le château. C'est là que mourut, en 572 ou 574, Caribert, roi de France, fils de Clotaire I^{er}.

Le port de Blaye n'est qu'une rade où mouillent les navires qui montent et descendent la Gironde. En cet endroit la Gironde a 3,800 mètres de largeur. En 1689 on construisit une batterie nouvelle ou fort nommé le *Pâté*, dans une petite île qui n'est qu'à 1,400 mètres de la ville.

La citadelle de Blaye, le fort le *Pâté*, construit dans la rivière, comme nous venons de le dire, et le fort de *Médoc*, qui est sur le rivage opposé, tels sont les ouvrages dont les feux croisés défendent les approches de Bordeaux du côté de la mer.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 11 novembre. — Toutes les nouvelles qui nous viennent de différens côtés annoncent comme très-prochaine l'entrée des troupes françaises en Belgique.

On nous écrit que 17,500 hommes de l'armée française doivent passer par Auch du 12 au 15.

— On écrit d'Alost qu'on ne fait pas, comme d'habitude, changer les soldats de logemens: car l'ordre de marcher en avant ne leur laisserait pas le temps de déménager.

Anvers, 10 novembre.

On pense communément que la flotte anglo-française cherchera à se rendre maîtresse du cours de l'Escaut, et qu'elle tentera une attaque sur Flessingue.

— La régence d'Anvers a fait prendre des mesures convenables pour la sûreté des archives et des objets d'art qui existent dans les monumens publics.

— On a couvert d'un talus en solives la Descente de Croix de Rubens.

— AUTRICHE. — Vienne. — Met. 5 p. 010, 07 3/4.

3 p. 010, 76 2/5. La hausse a été décidée par l'arrivée d'un courrier de Paris, apportant la nouvelle d'une hausse à la bourse de France.

Munich, 15 novembre. — On prépare avec activité tout ce qui est nécessaire à l'expédition grecque. Les fonds sont déjà prêts.

Prague, 3 novembre. — La famille royale paraît se plaire beaucoup ici, mais elle n'y restera pas; car elle cherche à acheter un château en Bohême ou en Moravie.

Stuttgart, 7 novembre. — La convocation de l'assemblée des états est définitivement fixée au 15 janvier 1833.

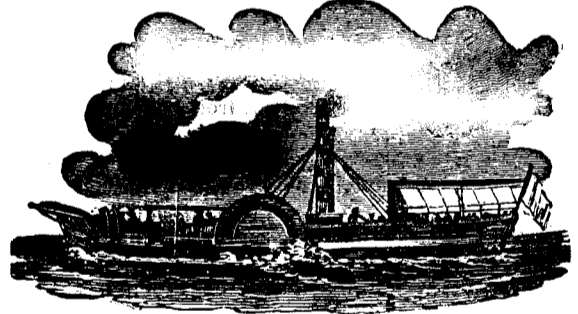
Francfort. — Il y a eu baisse à notre bourse à cause du bruit répandu que la guerre était déclarée à la Hollande. Ce fait a été démenti.

— Le capitaine Bouchalès, commandant le navire *l'Albatros*, parti de Fernambouc le 27 septembre, veut bien nous communiquer le rapport suivant:

La ville de Fernambouc jouit d'une tranquillité momentanée, mais l'intérieur de la province est continuellement troublé par divers partis, et principalement par celui de Pinto Madeira qui soutient encore les intérêts de don Pedro I^{er}.

La province de Ceara est également troublée par d'autres factions; mais l'arrivée du général Labatut, avec une petite division, paraît avoir rétabli un peu le calme, au moins sur les bords de la mer.

Au milieu de beaucoup d'opinions sur tant de conflits, la plus générale était que le pays deviendrait fédératif.



(891 2) LE TÉLÉGRAPHE,

Dont la vitesse est supérieure à celle de tous les Paquebots à vapeur sur la Saône, vient de commencer son Service entre LYON et CHALONS.

MM. les voyageurs trouveront à bord de ce superbe paquebot, muni d'une double machine anglaise à basse-pression, un excellent restaurant, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément du voyage. S'adresser à la direction des Paquebots du commerce, port Neuville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(894) Le samedi dix-sept novembre courant, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, consistant en établis, étaux, enclumes, marteaux à main et à frapper devant, soufflets de forge, forge, chaises, batterie de cuisine, etc. etc.; le tout au comptant.

(896) Le samedi dix-sept novembre mil huit cent trente-deux, à l'heure de midi, sur la place du marché dite Louis XVIII de cette ville, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis, consistant en une table, un bureau, deux chevaux, deux charrettes, un char à quatre roues, et trente bennes de charbon de terre. GUERRIER.

ANNONCES DIVERSES.

(895) Annonce pour dimanche prochain l'ouverture d'un nouveau Cabinet de lecture, établi sur

la place des Célestins, dans la maison Dittmar, et précisément en face du *café Parisien*. On y trouvera, en outre de tous les journaux et feuilles publiques de la capitale, ceux que fournissent les départemens, et qui jusqu'à ce jour ont été presque absolument inconnus à Lyon. Les brochures politiques et littéraires qui offrent de l'attrait s'y rencontreront également aussitôt leur apparition. Rien ne manquera enfin à cet établissement pour piquer vivement la curiosité des lecteurs.

Spectacle, du 16 novembre.

Le Rêve du Mari, comédie.—Le Folies amoureux, opéra.—L'Ile de Scio, ballet.

BOURSE DE LYON.—15 novembre 1832.

Table with 2 columns: Instrument type and Price. Includes items like Cinq p. 010 au comptant, Trois p. 010 au comptant, etc.

BOURSE DE PARIS.—15 novembre 1832.

Table with 4 columns: Instrument type, 1^{er} C^{te}, plus h, plus b, dern. Includes items like 5 p. 010 au compt., EMP. 1831 au compt., ACTIONS DE LA BANQ. R. DE NAPLES au c., etc.

COURS DES MARCHANDISES.

Table with 2 columns: Commodity and Price. Includes items like Colza, disp., Courant du mois, Décembre, 4 premiers mois, Lille, Voiture, etc.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.